



Commune de Genolier

Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 18h40.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal, de la représentante de la presse, Mme Marie-Christine Fert et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

1. Appel

Lors de l'appel, 39 membres sont présents, quatre sont excusés : Nicolas Bolay, Piero Fonzo, Gérard Sollberger, Patrick Tissot, une est absente : Catherine Fankhauser et un s'est annoncé en retard : Richard Cuenoud.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. Assermentation

Il n'y a pas d'assermentation

3. Approbation de l'ordre du jour

Un changement a été signalé par la Municipalité qui a souhaité rajouter en urgence, le préavis n° 60. Ce préavis deviendra le point 8 et fera décaler les points suivants de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2024

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil

communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder adresse ses sincères remerciements pour le travail accompli en 2024. Elle remercie la Municipalité pour la qualité de la collaboration et des échanges partagés ainsi que pour la cordialité qui règne, qui est précieuse et contribue à l'avancement des projets communs. Elle remercie chaleureusement toutes les Conseillères et tous les Conseillers pour la

qualité de leurs interventions, leurs remarques et leur esprit vif et curieux. Elle remercie ses collègues du Bureau pour le travail accompli surtout en coulisses ainsi que la secrétaire du Conseil, pour sa disponibilité et son efficacité exemplaires ; elle joue un rôle clé dans le bon déroulement des séances et du travail s'y rapportant, elle tient à le souligner. Elle souhaite à chacun chacune, de très belles fêtes de fin d'année, que 2025 soit porteur de bonheur, de réussites et de sérénité, tant sur le plan personnel que dans les engagements pour le village.

Elle lit ensuite la lettre de démission de Monsieur Olivier Feller qui quittera le Conseil au 31 décembre 2024. Elle précise qu'une intervention à ce propos aura lieu lors de l'apéritif qui suivra la séance.

Elle communique les dates des séances 2025 : 06 mars 2025, 12 juin 2025, 18 septembre 2025, 30 octobre 2025 (réserve), 11 décembre 2025.

Elle informe également que lors de la séance du Conseil du 6 mars 2025, Région de Nyon fera une présentation et que la séance sera avancée.

6. Communications municipales

Monsieur le Municipal Pascal Colombo

Projet de la Brégentenaz : suite à la validation par le Conseil du crédit destiné à la mise au concours du projet, le groupe de travail s'est réuni le 12 novembre. Chaque membre du groupe a été chargé d'effectuer une petite étude de marché sur les locataires potentiels sous l'angle des besoins en structures (besoins spéciaux), de l'aspect économique (coûts spécifiques, loyers potentiels) et besoins sociaux (sport, soutien social etc...). Une remise des dossiers d'analyse est prévue pour la fin janvier et les premières décisions concernant les locataires envisagés pour ce projet vous seront transmises au prochain Conseil.

PACom : Le PACom a été finalisé ainsi que le nouveau règlement des constructions. Nous attendons la mise en forme par le bureau Plarel. À réception, nous serons prêts pour la mise à l'enquête. Afin d'être correcte, la Municipalité a décidé d'attendre le 15 janvier pour mettre à l'enquête publique, hors de la période de vacances. En même temps, nous avons prévu une séance d'information. Afin que tous les intéressés puissent s'exprimer, nous avons opté pour quelques jours de permanence où nous recevrons les personnes qui pourraient être concernées, en compagnie du bureau Plarel. Après traitement des oppositions, s'il y en a, un préavis sera soumis au Conseil communal.

Rue de la Gare (pharmacie) : Toutes les oppositions ont été retirées et le permis est délivré. Environ la moitié des travaux ont été adjugés sur la base des soumissions retournées. Pour l'instant nous sommes dans la cible de l'estimation initiale. À ce stade, nous avons dépensé fr.100'000.-, soit largement dans le cadre des fr.250'000.- octroyés par le Conseil, avant d'avoir l'intégralité des soumissions rentrées. Concernant les quatre containers qui seront installés d'ici la fin de l'année, des piliers pour assurer une bonne stabilité ont été plantés. La pharmacie sera opérationnelle dans ses nouveaux locaux vers la fin janvier.

Madame la Municipale Evelyne Fallet

Elle demande si des Conseillers étaient intéressés à un abonnement numérique au journal La Côte pour l'année 2025. Elle précise que celui-ci serait financé par la Commune, dans son désir de soutenir ce journal local.

Dimanche, 15 décembre 2024, la Commune offre la projection du film « Mission Noël », à la salle du Gossan.

Le Noël des aînés de mercredi dernier a été un grand succès avec 115 participants. 110 enfants de l'école de Genolier sont venus chanter des chants de Noël pour le plus grand bonheur de tout le monde. C'était un beau moment de partage entre ces jeunes enfants et les aînés.

Monsieur le Municipal Jean Zucchello

1. CHAUFFAGE A DISTANCE(CAD) :

Genolier CAD SA, le chauffage à distance de Genolier, a terminé au 30 juin une année relativement sereine au niveau financier. Il en a été de même au niveau technique : nous avons la chance d'avoir les compétences dans ce domaine de votre délégué auprès du Conseil d'Administration, M. Thierry Staeger ici présent. Je voudrais ici particulièrement, le remercier pour son implication et sa motivation. Merci Thierry. Je vous demande de l'applaudir...

2. EAU SOUS PRESSION (ESP) :

Réseau : à l'occasion du chantier de réfection des routes du quartier de Sus-Châtel, nous avons profité de remplacer plusieurs vannes de concession, certaines ont été déplacées, une vanne de réseau a également été remplacée, une vieille BH à la gare de Sus-Châtel a été mise à neuf et transposée de l'autre côté de la route par mesure de sécurité. Ceci sans vous parler de la fuite au bas de la Rte de Châtel il y a 2 semaines, sur la conduite principale du réseau. Celle-ci a pu être réparée rapidement grâce à l'entreprise de génie civil présente sur place. Ces dépenses imprévisibles auront bien sûr un impact sur le budget communal. En complément, un Préavis extraordinaire est à l'ordre du jour du Conseil de ce soir ! Nos sincères remerciements vont aux commissions qui ont réagi rapidement pour l'examiner et faire leur rapport.

Nappe de la Cézille : la phase de mise en soumission pour les prospections des sondages d'études est en cours.

Nouveau captage du Bas des Côtes : la phase des mesures géophysiques a eu lieu et les données sont en cours d'évaluation.

Liaison avec Givrins : plusieurs raisons, notamment d'ordre politique (nouvelle municipale à Givrins) et d'ordre administratif (autorisation de la DGE-Forêts et de l'OFCO), font que le projet avance aussi rapidement que possible et aussi lentement que nécessaire !

La SAPAN : un crédit pour remplacer les pompes d'eau du Lac à Promenthoux a été accordé. Un autre crédit a été validé pour l'étude d'une nouvelle conduite entre la station de Promenthoux et l'Asse.

Situation hydrique : il n'y a pas eu de pénurie cette année, grâce à la régularité des précipitations. Il est bon des fois de le rappeler !

3. FINANCES :

La perspective d'avoir une bonne année pour les Comptes 2024 s'est confirmée cette année encore. Là où le dicastère des Finances a beaucoup plus souffert, c'est au niveau humain. La personne en charge de la Bourse nous a quittés fin novembre. Certaines personnes mal intentionnées ont fait circuler des « ragots » comme quoi JE serais un « tueur » de boursiers/boursières. Celles et ceux qui me connaissent un peu savent que je n'ai jamais eu l'étoffe d'un tueur et ne les croient pas, mais les autres se posent la question ! Effectivement, j'ai vu passer cinq personnes à la Bourse communale de Genolier : la première a pris sa retraite après 19 ans de bons et loyaux services à Genolier, les suivantes avaient toutes de bonnes raisons pour quitter le poste, sauf peut-être la dernière. Je me dois de vous le révéler : celle-ci a

littéralement fait exploser le collège municipal. Cette explosion n'a, pour l'heure, pas eu de conséquences graves en termes de démissions ou de restructurations, mais grâce peut-être à un peu de chance lors du dernier recrutement. Cette chance de trouver la bonne personne, je pense que nous ne l'avons pas eue lors des quatre recrutements précédents. En tant que joueur de tennis, je crois en la chance, et les bons joueurs s'excusent quand la balle touche le filet ou les lignes.

J'aimerais terminer ce propos sur une note positive :

premièrement, pendant ces 13 ans et demi où j'ai tenu cette fonction, j'ai pu à chaque fois faire le relais d'une personne à l'autre, et la Commune n'en a pas souffert, deuxièmement, nous avons engagé la semaine dernière un nouveau boursier, M. Nicolas Klun : il est encore jeune, il a une bonne connaissance des finances cantonales, - dont le Plan comptable est le même que celui des Communes -, il a jusqu'ici l'approche qu'il faut et il est très motivé. Mon plus grand souhait est qu'il me « survive », puisque la VIE le veut ainsi, je ne tiendrai plus cette fonction très longtemps !

Merci de m'avoir écouté si longuement. Mes meilleurs vœux à toutes et à tous...

Monsieur le Municipal Gérald Girardet

Changement de régie Rytz/SPG à Valaur Immobilier Genolier : Au cours de cette année 2024, en raison de plusieurs changements intervenus au sein de Rytz qui a notamment été repris par SPG, nous avons décidé de remettre la gestion de tout notre parc immobilier à la régie Valaur Immobilier qui a ouvert ses bureaux à la Route de Trélex 4 à Genolier, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Municipal Gérald Girardet au nom de Monsieur le Syndic André Darmon

BOURSE : Engagement d'un nouveau boursier en la personne de Monsieur Nicolas Klun. Il a 7 ans d'expérience en comptabilité dans le domaine public. Nous vous le présenterons à la fin de la période d'essai, mais ses débuts sont très prometteurs.

DICASTÈRE CONSTRUCTIONS : Nous sommes en train de recruter un responsable de la police des constructions à 50% pour soulager le travail du greffe et du municipal en charge de ce dicastère.

ROUTE DU MUIDS : Le canton reprendra les travaux en face de la maison Stünkel le 13 janvier 2025. Nous avons profité des travaux sur ce tronçon pour élargir le trottoir à 1m40. Pour ce qui concerne la partie communale de cette route, qui va de l'entrée du Chemin de Marochon jusqu'à la clinique, les travaux débiteront dès le 14 janvier 2025. La circulation sera en sens unique à la montée. Une déviation est prévue pour la descente via la route de la Cézille. Durée des travaux environ 4 mois.

EPICERIE DE GENOLIER : Nouveau bailleur à l'épicerie avec M. Daniel Baumgartner propriétaire de l'enseigne au Coeur des saveurs (Gland, Nyon, Crassier). Le locataire changera mais Mme Angelina Baumgartner et M. Valery Leclerc resteront en place en tant qu'employés.

CHEMINS - ENTRETIEN ET AMÉLIORATIONS : Intervention en forêt au-dessus de la route de Châtel pour refaire les renvois d'eau. En effet lors de fortes pluies un gros volume de gravier est charrié sur la route de Châtel.

La fabrication du caisson forestier sur le chemin de Tenet est terminée. Celui-ci a été nécessaire pour retenir le talus au-dessus du chemin. Très bel ouvrage.

Préparation d'un préavis concernant la rénovation d'une desserte forestière "Chemin du Bois Noir" qui sera présenté en mars pour un montant de CHF 100'000.-, subventionné à 70% par le canton.

***RUISSEAU LA JOY :** Préparation d'un préavis pour la renaturation du ruisseau la Joy sera présenté en mars pour un montant de 420'000 CHF, financé à 95% par le canton et la confédération*

7. Dépôt et examen du préavis 59/2024

Concernant le budget 2025

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Vice-Syndic Gérald Girardet, de celles de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 59/2024 :

Monsieur Martin Schläpfer a une question de compréhension. Dans les conclusions du rapport de la Commission des finances, il est précisé que la majeure partie des charges communales reste hors de leur pouvoir décisionnel direct. Il demande quelle part est sujette au regard du Conseil communal et quelle part ne l'est pas.

Monsieur Gregory Favre répond que la majeure partie des charges à payer va au canton (70% à 75%) et que de ce côté-là, la Commission des finances ne peut discuter. Ensuite, il y a l'AISGE pour environ un million et demi sur lesquels la Commission des finances ne peut pas discuter non plus et Région de Nyon également. Il pense donc qu'il y a 85 à 90 % du budget sur lequel leurs décisions n'ont pas d'effet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 59/2024 est accepté à l'unanimité.

8. Dépôt et examen du préavis 60/2024

Concernant une demande d'un crédit de CHF 771'000.- TTC destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau sous pression et de défense incendie située sous la Route de la Colonie

Lecture de la totalité du préavis municipal par Monsieur le Vice-Syndic Gérald Girardet, de la totalité du rapport de la Commission des finances par Monsieur Gregory Favre et de la totalité du rapport de la Commission des eaux & égouts par Monsieur Glenn Geissmann, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 60/2024 :

Monsieur Sébastien Beuchat ne peut que constater le bienfondé de la demande avec ce que sont les opportunités par rapport au chantier. Cependant, il y a quand même une réponse qu'il n'a pas trouvée dans le préavis proposé : pourquoi arrive-t-on à ce constat maintenant ? L'ingénieur civil qui a fait la route devait à priori savoir qu'il y avait une conduite dessous. Il aurait donc dû présenter un projet global au moment où le préavis de la route avait été proposé. Cela pose forcément des questions sur le planning de chantier. On dit à très juste titre qu'on ne peut pas interrompre le Nyon – St-Cergue, mais celui-ci avait été interrompu il y a quelques semaines, il aurait donc été possible de bénéficier de cette opportunité. Cela pose également des questions de marché public dont il ne trouve pas la réponse sur les 760'000.- et comment pourra-t-on justifier le même soumissionnaire qui prend en charge la suite des travaux ? Sa

question principale est : comment se fait-il que l'on se trouve actuellement dans cette situation alors qu'il y avait un ingénieur civil qui aurait dû identifier la conduite sous la route ?

Monsieur Jean Zucchello trouve la remarque absolument pertinente et la Municipalité fait un vrai « Nostra culpa » dans le sens où elle a présenté un projet, il y a relativement longtemps pour refaire toute la route de Châtel et au printemps dernier il a été adjoint un nouveau préavis pour refaire la route de la Colonie et ceci s'est également fait presque en urgence au mois de juin. Le fait que le PDDE avait déjà prescrit l'agrandissement du diamètre de la conduite il y a vingt ans, a effectivement échappé à la Municipalité ainsi qu'à l'ingénieur qui a traité l'objet. Ceci est en somme assez banal mais relativement humain. Finalement, au mois de novembre tout le monde s'est trouvé confronté à cette problématique de fuites à répétitions qui nous ont alertés et incités à analyser en profondeur le réseau d'eau tel qu'il a été établi et encore en vigueur dans le PDDE. Il a effectivement été constaté qu'il préconisait une conduite de 200 mm etc... Voilà tout le chambardement qu'il y a eu pour présenter ce préavis en urgence. ...et il ne peut rien dire de plus flatteur pour la Municipalité et pour ceux qui travaillent sur ce projet !

Monsieur David Vez rejoint les propos de M. Beuchat et, sachant qu'il s'agit ici de choses très importantes, il se demande quelle est l'urgence de refaire cette conduite maintenant en sachant que les poses de bitume ne se font pas actuellement en raison de la météo. Ne vaudrait-il pas mieux maintenant prendre un peu de temps pour faire des appels d'offres pour avoir des montants plus précis et savoir où l'on va, sachant que les entreprises de bitumes n'ouvrent qu'en mars et avril ? en résumé prendre un peu de temps pour réaliser ce projet.

Monsieur Jean Zucchello reconnaît que la remarque est également appropriée dans le sens où les travaux ne vont pas commencer avant Noël, mais peuvent être planifiés pour la mi-janvier, lorsque la période des fêtes est terminée pour les entreprises de génie civil. Le bitume se fera lorsque toute la route de la Colonie sera terminée, certainement lorsqu'il n'y aura plus de gel, aux alentours du mois de mars. À ce moment-là les entreprises de bitume pourront nous fournir le matériel nécessaire. Pour exemple, du bitume a été posé sur les trottoirs de la route de la Colonie la semaine dernière. Tant que la température ne descend pas en-dessous de zéro, le bitume peut être posé.

Monsieur Christian Bochet demande si l'ancienne canalisation restera sur place.

Monsieur Jean Zucchello confirme qu'elle restera sur place. Tous les raccordements latéraux seront débranchés et raccordés sur la nouvelle conduite.

Monsieur Samuel Schmid se demande s'il n'y aura pas un problème, car la conduite du réservoir fait 150 mm et la nouvelle fait 200 mm et si cela n'entraînerait pas plus de stress sur le tuyau du Bas des Côtes, à la jonction du chemin de Teney, car de temps en temps, l'eau du Montant est pompée d'en haut, dans le tuyau de 200 mm et est déversée dans un tuyau de 150 mm. Il compare cela à une autoroute et lorsque l'on passe d'un tronçon à trois voies sur un tronçon à deux voies, cela provoque des bouchons !

Monsieur Jean Zucchello explique qu'une distribution d'eau se fait lorsque l'on arrive sur la route de la Colonie et qu'il y a forcément de la consommation qui part dans les voies latérales, sur le chemin de Riondez, pour alimenter l'ouest de Sus-Chatel et sur le chemin de Tenet pour alimenter le haut de Sus-Chatel, sans parler de la ferme Bolay qui est elle aussi alimentée par cette conduite à partir de la route de Châtel. Les ingénieurs ont expliqué que la pression se compense et ne pose donc pas de problèmes. C'est comme lorsque le réservoir de la station du Montant comprend qu'il n'y a plus assez d'eau dans le réservoir du Bas des Côtes. À ce moment-là, les pompes du Montant se mettent en marche, (c-à-d que la mesure du niveau du réservoir est lue en permanence à distance via une ligne louée de communication depuis la station du Montant, et quand le niveau descend au-dessous d'un certain seuil, une ou deux des 3 pompes à la station se mettent en marche pour alimenter le réseau supérieur de Genolier et remplir le réservoir du Bas des Côtes).

Cela entraîne une inversion de la pression d'eau qui avant descendait du réservoir du Bas des Côtes. Ces pompes poussent toute cette eau et se remet à la même pression partout. En résumé, la pression qui vient du haut doit être contrecarrée. Les pompes repoussent donc toute cette eau jusqu'à remplir le réservoir car il y a plus d'eau poussée que d'eau consommée dans les voies latérales.

Monsieur David Vez demande si comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances, il y allait avoir des offres et contre-offres avant le début des travaux. Il comprend bien que le choix de Walo qui se trouve sur place ait du sens qu'il soit mandaté, mais il trouve que par rapport à l'appareillage des conduites, le montant est élevé, soit fr. 335'000.-. Il demande s'il y aura une mise en concurrence par rapport à l'estimatif fait par Ravenel.

Monsieur Jean Zucchello explique que ce qui est demandé est un crédit maximal. Le montant des subventions n'est pas connu exactement. Il affirme que de toute façon le montant nécessaire sera inférieur au montant demandé dans le préavis. Un montant plus élevé du préavis a été décidé afin de ne pas devoir revenir devant le Conseil pour demander un surplus. Il rajoute qu'au sujet du génie civil, l'exercice a été fait avec la route de la Colonie et qu'il s'est avéré que Walo qui se trouvait sur place a remporté l'évaluation comparative. Concernant l'appareillage, une offre comparative va être faite avec un autre appareilleur pour voir s'il était possible de baisser ce montant.

Le Conseillé annoncé en retard rejoint la séance

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 60/2024 est accepté à l'unanimité

9. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Madame Myriam Bédât, déléguée auprès de l'**AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs)** : séance du 25.09.24 :

- Mme Evelyne Fallet, présidente du CODIR annonce que celui-ci a décidé de mettre fin à l'engagement de la directrice de l'AISGE au 30.11.24. Elle informe également que les travaux de construction du Bix avancent bien.
- Préavis 07/2024 : budget 2025 AISGE école : augmentation de fr. 200'000.- en raison de la croissance du nombre d'élèves, d'une nouvelle ligne « péditram », de nouveaux éducateurs et d'ajustements pour la caisse de retraite... Préavis accepté.

Séance extraordinaire du 21.11.24

- Préavis 08/2024 : budget 2025 AISGE accueil de jour : déficitaire comme en 2023 et 2024. Le but est de retrouver l'équilibre dans le courant 2025. L'écart entre les revenus perçus et le coût des enfants par jour est important, passant de fr.160.- à fr.147.-. Un travail pour trouver les ressources nécessaires se fera en collaboration avec le RAT (Réseau d'accueil des Toblerones, Gland). Préavis accepté.
- Préavis 09/2024 : demandes d'autorisations d'achat d'une servitude d'usage pour une durée de 75 ans de fr.1'208'677.70 et d'aménagements des locaux de fr.96'322.30, destinés à accueillir l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) et la cantine scolaire à Givrins. Préavis accepté.

- Préavis 10/2024 : demande de crédit de fr.114'500.- pour la modernisation du système informatique pour la partie « AISGE-Ecole » pour une mise en comptabilité MCH2. Préavis accepté.
- Préavis 11/2024 : demande d'ajout d'un alinéa 3 à l'article 54 du Règlement du personnel autorisant l'engagement de personnes retraitées. Après discussions et un amendement refusé, le préavis est accepté tel quel.
- Préavis 12/2024 : demande de crédit de fr.15'000.- destiné à compléter le préavis 06/2024 suite aux exigences imprévues de la mise à l'enquête du projet d'agrandissement du Centre de jeunes - Ados Centre AISGE à Genolier. Préavis accepté.

Suite aux différents problèmes, il y a eu une interpellation pour demander des éclaircissements sur divers points de fonctionnement de l'AISGE.

Madame Regula Zellweger, vice-présidente de l'AISGE explique que le CODIR travaille maintenant de manière constructive pour rétablir une stabilité organisationnelle et opérationnelle. L'audit de 2021 avait mis en évidence des besoins structurels et organisationnels conduisant à la création de certains postes et à un accompagnement au changement. Toutefois, la mise en œuvre complète des recommandations a mis en souffrances les employés et a finalement également contribué aux soucis financiers de l'AISGE. À ce jour, en l'absence momentanée de certains postes clés, chaque membre du CODIR assure la responsabilité de son dicastère et est en contact direct avec le chef de service désigné. Toute prise de décision engageant des ressources importantes est validée par le CODIR dans son ensemble. Le CODIR travaille intensément à la mise en place d'une analyse organisationnelle (audit). Pour se faire, il bénéficie du soutien du RAT. L'association des parents d'élève (APE) est à nouveau en fonction.

Monsieur Daniel Tissot délégué auprès de l'**APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte, Gland)** : Séance, le 14.10.2024 à Le Vaud. Toutes les oppositions concernant les accès ont été levées. Les soumissions sont bientôt toutes rentrées. Les travaux devraient commencer fin 2025, début 2026.

Monsieur Geoffrey Geissmann délégué à la délégation du feu **Genolier-Givrins-Trélex** : La séance de la délégation feu s'est déroulée à Trélex le 13 novembre 2024. Dans ses communications, le chef de site a relevé l'incorporation de trois nouveaux sapeurs-pompiers qui ont terminé leur formation de base en 2024 et sont désormais aptes à intervenir. L'effectif du site de Genolier est stable avec 33 sapeurs-pompiers, dont 6 femmes, qui sont intervenus en date du 13 novembre, à 41 reprises en 2024 avec 14 interventions à Genolier, 3 à Givrins et 18 à Trélex. Les sapeurs du site sont également intervenus en renfort le 9 juin 2024 à la suite des fortes intempéries dans le district de Nyon qui a enregistré plus d'une centaine d'interventions. L'effectif du site de Genolier est venu en aide à la population touchée, toute la soirée et une bonne partie de la nuit. Au programme de 2024, cinq exercices de compagnie pour revoir l'ensemble des principales thématiques, des cours cadres dont un qui a permis de se familiariser avec le nouveau bâtiment du Genolier Innovation HUB et des exercices supplémentaires pour former les sapeurs dans leurs spécialisations respectives. Sans compter la sécurisation des diverses manifestations comme le carnaval, les journées porte-ouverte au Bois-de-Chênes. Le renforcement du dispositif au Paléo avec des sapeurs expérimentés et la participation aux exercices d'évacuation des écoles à Genolier, Givrins, Trélex. Pour fêter les 10 ans du SDIS Nyon-Dôle, le site de Genolier a accueilli la population à la caserne le 4 mai dernier. Une journée riche en activités qui a permis un joyeux moment de partage en espérant amener certains à considérer dans le futur à s'engager pour renforcer la pérennité du service de défense incendie et secours. La Suisse compte près de 80'000 pompiers volontaires, un chiffre en constante diminution. Ces hommes et ces femmes ont toujours plus de difficultés à jongler entre leur travail, leur vie de famille et la caserne. En 2025, une seule recrue suivra la formation de base pour devenir sapeur-pompier volontaire. Le chef de site a conclu en remerciant les autorités municipales pour leur soutien à la cause des pompiers.

Monsieur Geoffrey Geissmann membre du **SDIS (Association intercommunale en matière de Défense Incendie & Secours)** : Le 24 septembre 2024 à la caserne de Nyon. Outre les points usuels de l'ordre du jour, trois préavis ont été présentés :

1. *Préavis 14/2024 pour un poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent : depuis 5 ans, le SDIS fonctionne avec 6 sapeurs-pompiers permanents qui interviennent le jour de 6h à 18h pour effectuer les interventions de petits cas comme les alarmes automatiques, les inondations, les petites pollutions, les personnes bloquées dans les ascenseurs etc..., ceci pour limiter l'engagement des membres des groupes jour qui doivent quitter leur travail pour venir en intervention. Si le turn-over actuel est compensé par le bon recrutement cantonal, le SDIS rencontre maintenant des difficultés futures liées aux départs d'officiers expérimentés. Dès lors, l'engagement d'un septième sapeur-pompier permanent n'a pas fait de débat et ce préavis a été accepté.*
2. *Budget 2025 : depuis la création du SDIS Nyon-Dôle en 2014, tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté en restant le plus proche possible du coût de fr.42.- par habitant. Pour les dix-huit communes membres de l'association, leur contribution pour 2025 passe ainsi de fr.41.40 par habitant à fr.42.86. Est compris dans ce budget l'engagement d'un poste de sapeur-pompier permanent supplémentaire. Ce préavis a été accepté à l'unanimité.*
3. *Révision des statuts : Un travail de longue haleine qui maintenant devra passer devant les Conseils communaux des Communes membres qui ne pourront que les approuver ou les rejeter. Le préavis a été accepté.*

Monsieur Thierry Staeger membre du Conseil d'administration de **GENOLIER CAD SA (chauffage à distance)** : L'assemblée générale de Genolier C&D a eu lieu le 17 octobre dernier.

Le bilan de la saison de chauffe 2023-2024 est satisfaisant du point de vue technique puisque nous avons su maintenir la production de chaleur malgré quelques dépannages sur les chaudières à plaquettes. Ce qui nous a permis de distribuer la chaleur demandée par les utilisateurs, sans interruption.

Du point de vue financier l'exercice est également satisfaisant. Avec 2'300'000 kWh consommés par les utilisateurs, la quantité de chaleur vendue a été identique à l'exercice précédent et a généré un chiffre d'affaires de fr.445'000.-.

Pour produire cette énergie, nous avons dû acheter 2'600m³ de plaquettes forestières et 150m³ de pellets, pour un montant de fr.195'000.-. Nous n'avons pas acheté de mazout lors de cet exercice, pour lequel plus de 98% de l'énergie a été produite avec du bois, en outre grâce à la nouvelle chaufferie à pellets.

En déduisant les frais d'exploitation et de gestion, d'un montant de fr.120'000.-, l'amortissement de fr.115'000.- et les intérêts bancaires de fr.5000.-, le résultat de l'exercice présente un petit bénéfice de fr.10'000.-.

A noter, que nous remboursons chaque année fr.40'000.- du prêt que nous avons à l'UBS et que celui-ci sera entièrement remboursé dans 4 ans. À partir de ce moment, nous pourrions donc poursuivre le remboursement du prêt de fr.600'000.- que nous avons à la Commune de manière plus régulière.

Le prix de l'énergie, révisé chaque année selon une formule contractuelle, sera très légèrement inférieur pour l'exercice 24/25 avec 18.94 ct/kWh HT, contre 19,08 ct/kWh pour l'exercice 23/24.

Si nous n'avons actuellement aucun projet signé pour de nouveaux raccordements, plusieurs discussions sont en cours, pour lesquels nous devrions probablement nous positionner. D'un côté nous cherchons à densifier encore un peu le réseau pour des raisons environnementales et économiques, d'un autre nous devons garder une certaine réserve pour l'éventuel raccordement des futurs nouveaux bâtiments communaux du projet de développement du quartier de la Brégentenaz, qui seraient prioritaires.

Les objectifs du Conseil d'administration pour l'exercice en cours sont principalement :

- De poursuivre notre travail de fiabilisation du fonctionnement des chaudières à plaquettes, avec déjà un gros travail de fait et de bons résultats.

- *De poursuivre l'optimisation énergétique du réseau et des producteurs de chaleur, là aussi avec déjà des premiers résultats encourageants.*
- *Et d'engager un travail sur la gestion et l'exploitation de la chaufferie, avec pour but de réduire significativement les coûts d'exploitation dans les prochaines années.*

Pour terminer, je remercie encore un fois le Conseil communal et la Municipalité pour son soutien au chauffage à distance depuis maintenant 21 ans. Nous pouvons être fiers de disposer d'une telle infrastructure permettant de fournir de la chaleur à partir de ressources locales, renouvelables, neutres du point de vue des émissions de gaz à effet de serre et avec une grande stabilité de prix en comparaison à celle des autres agents énergétiques.

Lors de cet exercice encore, l'utilisation du bois de nos forêts au lieu du mazout par le chauffage à distance de Genolier a permis d'éviter l'émission de 660'000 kg de CO₂ dans l'atmosphère.

Monsieur Samuel Schmid, membre du Conseil intercommunal du **Groupe Forestier de La Colline** : Séance du 10 octobre 2024 : fr.300'000.- de perte, répartis entre les trois Communes, Givrins, Trélex et Genolier, qui représentent fr.100'000.- pour Genolier, approuvé dans le budget.

Monsieur Christophe Pidoux délégué auprès du **Conseil intercommunal Région de Nyon** :

Séance du 11 décembre 2024 : 3 préavis :

1. Budget 2025, accepté.
2. Demande de crédit de fr.410'000.- pour soutenir les activités de l'usine à gaz pour 2025 à 2028, accepté.
3. Participation de fr.464'000.- pour l'accompagnement opérationnel du nouveau fonds régional pour la mobilité 2024-2025, adopté.

Madame Chloé Barthelemy, séance du 30 octobre 2024 : Préavis 43-2024-DISREN : Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA, largement adopté.

Monsieur Pascal Colombo ajoute que le projet a été accepté par 115 voix, 9 refus et 1 abstention et que l'idée n'est pas de refaire le débat. Il pense que tout le monde a lu ou entendu les pour et les contre. Il rappelle qu'il s'agit du droit démocratique, qu'un référendum est lancé. Ce n'est pas un souci pour Région de Nyon, sauf que dans les arguments des référendaires certaines choses ne sont pas très justes. Il laisse à disposition, un document qui regroupe les arguments des référendaires. Région de Nyon a repris point par point, les arguments des référendaires et y a apporté une réponse. La Municipalité a voté pour. Il indique qu'il a été vu le bâtiment, vide, pas terminé et trouve cela dommage de laisser tomber l'affaire, quels que soient les motifs. Il pense qu'il faut regarder devant et avancer. Il précise également qu'il y a eu un audit, demandé par le canton mais que personne ne peut y avoir accès. Il pense que si le canton suit Région de Nyon aujourd'hui, c'est qu'il considère que le projet paraît viable et mérite d'être soutenu, même s'il y a eu de grosses carences au niveau de la gestion. Le Covid, la hausse des coûts du matériel ont aussi joué un rôle.

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Thierry Stäger :

« Je voulais vous faire part d'un constat qui m'inquiète un peu.

Depuis quelques années maintenant, de plus en plus de haies sont remplacées par des palissades, qu'elles soient en métal, en tissu, en plastique ou en gabion. Il y en a maintenant au bord de la route de la gare, le long de la route de la Cézille, sur la route de Trélex et probablement à d'autres endroits encore.

Pour l'heure, ce phénomène n'a pas encore un grand impact sur l'esthétique du village, mais il pourrait y en avoir un dans le futur si son développement continue ainsi. D'autant plus, si de plus en plus de propriétaires doivent enlever leurs haies de lauriers et décident d'en profiter pour investir dans ce type d'installation, qui a évidemment des avantages en termes de gain de place, de frais d'entretien et autre.

Je vous laisserai essayer de faire l'exercice mental de remplacer les haies et autres végétaux par des palissades dans votre rue ou lorsque vous vous promènerez dans le village et vous arriverez probablement à la même conclusion que moi, l'impact sur l'esthétique, et donc le bien-être et la qualité de vie des habitants est très important... sans parler de la biodiversité.

Donc mes questions pour la municipalité sont :

- Avez-vous déjà une position sur ce phénomène et si oui, quelle est-elle ?*
- Pensez-vous qu'il serait possible de limiter ce phénomène par des encouragements financiers de réaliser une palissade non végétale, ou encore, même si je n'y suis pas tellement favorable, par une interdiction pure et simple ?»*

Monsieur Gérald Girardet confie que la Municipalité est consciente de ce phénomène, mais avoue qu'il est difficile d'inciter les gens sans des montants importants, pour replanter une haie vive. Elle a essayé d'intervenir à certains endroits, mais sans grand succès, car il n'y a pas de loi incitative à ce sujet à part pour l'arrachage des haies. Lorsque les personnes arrachent les haies de lauriers ou de thuyas, elles trouvent qu'une palissade sera beaucoup plus facile d'entretien. Il est vrai par contre que ceci n'empêche pas la Municipalité de réfléchir à comment inciter les gens à ne pas mettre de palissades. Mais ce n'est pas facile. Il a maintenant entendu la remarque et elle sera prise en considération.

Monsieur Pascal Colombo informe que lors de l'établissement du PACom et surtout du règlement des constructions, ce point a été étudié. Il en ressort qu'il n'y a pas trente-six solutions, c'est soit on autorise, soit on interdit, mais la Municipalité ne peut pas interdire ! Néanmoins, une certaine distance pour laisser passer les petits animaux en dessous a été imposée. Pour inciter les gens, il y aurait peut-être des possibilités d'ordre financier mais qui politiquement seraient un peu compliquées. La Municipalité incite en tout cas verbalement à planter des haies vives. Il faut savoir que certaines personnes veulent se protéger du bruit et c'est pour cela qu'elles optent pour cette solution.

Monsieur Daniel Tissot remercie la présidente pour son travail au sein du Bureau. Il rappelle à toutes les Conseillères et Conseillers que lors des dimanches des votations ils peuvent aussi participer au dépouillement.

Madame Chloé Barthelemy explique qu'elle a participé deux fois comme déléguée, aux séances de Région de Nyon et qu'elle a noté des inégalités lors des votes. Les votations se font au moyen de petites télécommandes et que par deux fois son vote ainsi que celui de M. Darmon n'ont pas été pris en compte. En discutant avec d'autres personnes, elle s'est rendu compte que le système ne fonctionnait pas très bien. Vu les montants en jeu, elle pense que c'est important de le mentionner. Elle s'est par exemple abstenue et cette abstention n'a pas été prise en compte. Vu le nombre de oui et de non, son vote n'allait pas faire de changement et c'est pour cette raison qu'elle ne l'a pas mentionné lors de la séance.

Monsieur Pascal Colombo ne veut pas intervenir au niveau technique, mais indique qu'il y avait une abstention pour le vote de Télé-Dôle, peut-être la sienne ? Il explique que chaque personne appuie sur un bouton vert, rouge ou jaune et que le résultat apparaît directement à l'écran, tant les

nombre de voix que les nombres de Communes qui ont voté. Précédemment on voyait qui avait voté oui ou non, alors que maintenant seuls des numéros apparaissent. Ce qui lui fait dire que cela doit fonctionner, c'est qu'hier, par exemple, tous les numéros étaient utilisés. Il pense donc que tout le monde a pu s'exprimer, sauf le n° 23 qui à son avis devait être absent ou devait dormir !!!

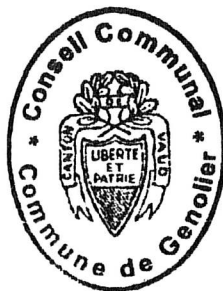
Monsieur Gérald Girardet mentionne que M. Darmon, absent ce soir tient à transmettre ses meilleurs vœux à chacune et chacun. Il souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, pour une nouvelle année qui sera aussi bénéfique pour la Commune que cette année 2024, au niveau des finances et de la collaboration entre les uns et les autres, aussi bien à l'intérieur de la Municipalité qu'avec le législatif, ce qui est constructif et fait bien avancer les choses, surtout grâce aux bonnes relations avec les différentes Commissions sollicitées.

Il annonce que la journaliste, Mme Marie-Christine Fert, ici présente, qui a suivi bon nombre de nos séances suit son dernier Conseil ce soir et prend sa retraite après près de 20 ans de couverture de la vie de nos villes et villages. Il demande un applaudissement en guise de remerciements.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 20h20.

La Présidente

La secrétaire



Carine Maeder

Laurence Werlen

Adopté le